

PROCES VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 9 MARS 2012

L'an deux mil douze, le vendredi 9 mars à 21 heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Etréchy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Espace Jean Monnet à Etréchy, sous la présidence de Monsieur le Maire, Julien BOURGEOIS.

Questions d' «Etréchy, ensemble et solidaires».

QUESTIONS du groupe ETRECHY, ENSEMBLE ET SOLIDAIRES,

1. Transport à la demande.

Quelles raisons ont motivé la mise à l'écart d'une solution mutualisée avec le Sud-Étaminois pour ce qui concerne le «transport à la demande» ?

Réponse :

A l'époque, le coût de fonctionnement du service proposé par le Sud-Étaminois était fixé à hauteur de 1.10 € par habitant auxquels s'ajoutait la participation aux transports à hauteur de 1.5 € par habitant.

Or Etréchy disposait déjà de plusieurs lignes régulières de desserte intérieure, d'où la position adoptée par la Communauté de Communes de laisser chaque commune libre d'adhérer.

De plus, notre Centre Communal d'Action Sociale vient de procéder à l'achat d'un véhicule qui sera destiné au transport des personnes à mobilité réduite.

2. Intempéries hivernales.

Plusieurs jours après les chutes de neige, en prenant les seuls exemples du boulevard de la Gare et de la Grande rue, les trottoirs étaient toujours impraticables, obligeant par endroits à quitter le trottoir pour marcher dans la rue; l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite pourrait-elle entrer en ligne de compte au moins sur les axes principaux de la Commune ?

Comment expliquer l'épandage de 10 tonnes de sel (p. 5 de «Vivre à Etréchy» n° 37) alors que le traitement préventif et le "raclage" pour dégager la chaussée ont été jugés moins agressifs pour l'environnement ? Pourquoi ne pas utiliser du sable ou de la pouzzolane ? Pourquoi une mobilisation du personnel communal si tardive ?

Réponse :

Dès les 1ères chutes de neige (dimanche 5 février), les agents d'astreintes neige ont commencé le salage, vers 9 heures du matin. Seule la Route de Vaucelas a été raclée, le raclage ne pouvant être effectué que sur certaines voiries.

L'utilisation de sable ou de pouzzolane, moins agressifs pour la voirie, montrent néanmoins l'inconvénient de colmater les réseaux.

Les trottoirs, quant à eux, ont été déneigés dès le lundi.

Je rappelle à cette occasion que chaque administré est chargé de nettoyer les trottoirs devant son logement.

3. Travaux de la Mairie.

Les conditions de travail des employés municipaux et la qualité du service rendu au public se sont dégradées du fait des travaux de rénovation en Mairie. Ne serait-il pas judicieux d'envisager d'étendre à la salle des mariages l'espace de travail et reporter réunions et célébrations à la salle Jean Monnet ?

Réponse :

Le report des réunions et surtout des célébrations ne peuvent être envisagés qu'à condition de prendre un arrêté pour conférer à la salle Jean Monnet le statut de Mairie annexe. Par ailleurs, il faudrait envisager en corollaire la délocalisation des activités de Monnet, ce qui s'avère impossible.

4. Eau.

Lors de l'obtention de la dérogation pour la distribution de l'eau potable, la Commune devait régulièrement rendre compte aux services de l'Etat de ses initiatives et actions pour se mettre en conformité. Est-il possible d'avoir communication des derniers éléments transmis par la Commune aux services compétents ?

Réponse :

Une prochaine rencontre avec le cabinet d'étude doit se tenir mardi prochain. L'objet est d'affiner le planning prévisionnel qui sera adressé aux services de l'Etat. Une copie du planning pourra être diffusée.

5. Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de la nappe de Beauce.

Certes la consultation des organismes et collectivités est close depuis le 15 mars 2011, mais compte tenu de l'enjeu de la préservation de la ressource en eau, et alors qu'il ne reste que quelques heures pour faire entendre la voix de notre Commune, pouvez-vous ajouter à l'ordre du jour de ce Conseil municipal un projet de délibération ?

Il pourrait, à minima, marquer notre souci sur :

- la gestion des pollutions chroniques et accidentelles d'origine industrielle,
- la réalisation de la carte de vulnérabilité intrinsèque de la nappe de Beauce,
- l'interdiction des activités de prospection et d'exploitation des hydrocarbures non conventionnels,
- les nouvelles installations de stockage de déchets dangereux,
- les nouvelles carrières,
- le projet de décharge à St Escobille,
- le projet de la Société française Donges-Metz (SFDM) de plateforme pétrolière à Cerny.

Réponse :

Le Conseil Communautaire a été appelé à délibérer à deux reprises pour des sujets liés au SAGE :

- le 17 septembre 2009 : motion contre le projet d'extension du quai de chargement de la société française Donges-Metz (SFDM) à Cerny
- le 15 mars 2007 : motion sur la préservation de l'aquifère des calcaires de Champigny aux fins de l'alimentation en eau potable du secteur de la commune de Villeneuve sur Auvers

De plus, l'enquête publique du SAGE se termine aujourd'hui.

Au vue de ces éléments, il ne m'apparaît pas nécessaire de rajouter un point à l'ordre du jour.